



9- 12-60

Il est résolu unanimement que ce conseil prie instamment l'Honorable Alcide Courcy, Ministre de La Colonisation de même que l'Honorable Bona Arseneault Ministre des Terres & Forêts de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires dans le but de concéder les lots numéros 5 à 30 inclusivement du rang "A" du Canton de Labelle par le Ministère de La Colonisation à des Fils de cultivateurs et de colons du Lac Labelle et de la région qui sont en age de s'établir et qui n'ont à leur disposition aucun lot disponible dans cette région où ils ont vécu depuis toujours.

Et ce conseil demande également au Ministère des terres & Forêts de ne pas louer de terrains de Villégiature sur les rives des lacs traversés par les lots précités avant que les billets de locations de ces lots aient été émis en faveur de futurs colons.

Des démarches ont été faites dans le passé à plusieurs reprises dans le but d'obtenir ces lots du Ministère de La Colonisation sans résultat définitif et le conseil espère cette fois parvenir à un résultat avantageux pour la nouvelle paroisse de Notre-Dame du Lac Labelle dans laquelle sont situés ces lots.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Gaston Baudart
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

10 -2 - 61

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi dix fevrier mil-neuf-cent-soixante et un, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Aldège David, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant le corps complet de ce conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf décembre mil-neuf-cent-soixante soient adoptées et signées.

Adoptée



10-2-61

Il est résolu que après avoir reconsidéré la proposition faite par le Conseil du Comté de Labelle à sa session régulière du 14 septembre 1960 concernant l'annexion d'un certain territoire de la Municipalité de La Macaza à la Municipalité du Canton de Joly, le conseil de cette municipalité revient sur sa décision prise à l'assemblée du 14 octobre 1960, annule la résolution adoptée à cette séance, et accepte par la présente résolution, la proposition de la Corporation Municipale de La Macaza, approuvée par une résolution du Conseil du Comté de Labelle à sa session régulière du 14 septembre 1960 concernant cette annexion.

Le conseil de cette municipalité accepte donc qu'il soit annexé à la Municipalité du Canton de Joly; les lots 1 à 61 inclusivement du rang "G"; les lots 1 à 27 inclusivement du rang "H"; tous les lots du rang VIII c'est à dire du lot numéro 1 au lot numéro 26 inclusivement; tous les lots du rang IX, c'est à dire du lot numéro 1 au lot numéro 29 inclusivement, et toutes les subdivisions présentes et futures de ces lots.

Le territoire plus haut décrit devant être détaché de la Municipalité de La Macaza dans le Canton Marchand, Comté de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Chasse et de La Pêche de bien vouloir nous aviser que le bail concernant la location des lacs : Rat-Musqué, Travers, La Mauve et Forest, situés sur les lots 27, 28 et 29 du rang "A" Canton de Labelle et le lac Ramzay situé en partie dans les Cantons ; Clyde, Joly, La Minerve et Labelle par le Club du Lac Labelle Limitée n'ait pas été renouvelé à son expiration le 31 décembre 1960 et qu'il ne sera pas renouvelé non plus par la suite.

Le conseil de cette municipalité de même que le conseil municipal du Village de Labelle avait demandé que ces lacs ne soient plus loués à l'expiration du bail parce qu'ils sont trop rapprochés des centres touristiques de la région.

Adoptée

Il est résolu que la demande de monsieur Yvon Lauzon concernant la formation d'une association des propriétaires du Lac Labelle soit prise en considération et que dans l'intervalle monsieur Yvon Lauzon soit invité à venir expliquer son projet afin que les membres du conseil sachent à quoi s'entendre à ce sujet.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil appuie fortement la demande présentée par monsieur Roland Fex pour obtenir le lot numéro 1 du Rang I Canton de Joly du Ministère de La Colonisation comme lot de support ou complément de ferme.

Adoptée

Il est résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné de la présentation d'un règlement prohibant la pose de portait, d'enseignes, pancartes etc. sur les poteaux téléphoniques et de ligne de distribution de l'électricité dans les limites de cette municipalité à l'avenir.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au



Ministère de La Colonisation de même que au Ministère des Terres & Forêts de bien vouloir nous obtenir les octrois suivants pour l'amélioration, la construction et la répartitions de nos chemins municipaux;

Chemin du Lac Labelle, Côté Est continuation des travaux d'élargissement du lot 33 rang "A" au lot 15 du rang "B" Canton de Labelle ----- \$10,000.00

Chemin du Lac Labelle, rechargement de gravier à compter du lot numéro 28 rang "H" Canton de Joly jusqu'au lot numéro 33 rang "A" Canton Labelle, coté Est du lac ----- \$10,000.00

Chemin du lac Fer à Cheval du lot numéro 3 au lot numéro 9 durang "G" Construction d'un chemin neuf \$4,000.

Chemin des lacs Vert et Baptiste, sur les lots numéros 9 à 13 du rang "A" et 14 à 24 du rang "N", nettoyage des fossés et gravelage ----- \$2,500.00

Chemin Grenier, gravelage, du lot numéro 21 au lot numéro 26 du rang "H" Canton de Joly ----- \$1,500.00

Montée Brassard et rang "G", gravelage, du lot numéro ~~16~~ 9 au lot numéro 16 du rang "G" Joly ---\$2,000.

Chemin du Lac Bélanger, gravelage, ~~et~~ pont, du lot numéro 5 au lot 10 du rang "I" et du lot numéro 10 au lot no. 18 du rang "H" ----- \$2,000

Chemin Baudart, du lot numéro 25 au lot numéro 29 du rang "G" Canton de Joly, minage et gravelage
\$2,000.00

Chemin du rang "A" Canton de Joly, gravelage \$1,000 sur les lots numéros 1 à 25 ~~XXXXXX~~ng.

Montée Renaud, dans le rang "I" au lot numéro 27 et 28 de même que sur les lot numéro 5 rang "C" gravelage ----- \$500.00

Montée Chapleau, gravelage du lot no. 35 au lot numéro 37 du rang "H" \$1,000.00

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Alcide Courcy, Ministre de La Colonisation de même que à l'Honorable Bona Arsenault, Ministre de La Voirie .

Adoptée

Il est résolu que le salaire du secrétaire-trésorier soit fixé à \$55.00 par mois suivant une ordonnance de La Commission du Salaire Minimum de La Province de Québec en date du 1er mai 1960 et que avis soit donné à La Commission du Salaire Minimum que cette Corporation s'est conformé à ordonnance .

Adoptée



10-2- 61

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

La Prévoyance, Assurance de Garantie	\$10.00
La Revue Municipale , Abonnement 1961	18.15
Imprimerie de Papineauville, Papeterie de bureau	57.89
Sinai Brousseau, entretien de chemins	3.75
Corporation du Comté de Labelle, entretien de chemins de Comté, La Petite Minerve et Chemin Chapleau en 1960	352.89

Adoptée

CONSIDERANT , que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de La Corporation Municipale du Canton de Joly, pour l'année 1961 s'établissent comme suit;

DEPENSES:

ADMINISTRATION GENERALE	Conseil du Comté de Labelle, taxe pour l'année 1961	\$ 442.86
	Salaire du secrétaire-trésorier	660.00
	Vérification des livres	50.00
	Abonnement à La Revue Municipale	18.00
	Assurance garantie	10.00
	Loyer de salle municipale	50.00
	Revision du rôle d'évaluation et frais d'élection	200.00
	Papeterie, timbres postes, frais enrégistrement téléphone, longue distance etc. frais de banque et timbres d'assurance chômage	185.00
		<u>\$ 1,615.86.</u>
SERVICE DE LA DETTE	Remboursement d'emprunt temporaire, travaux hiver	\$4,000.00
TRAVAUX PUBLICS	Entretien de chemins de comté Minerve et Chapleau en 1960	\$ 352.89
	Entretien d chemins d'hiver 1960-61	\$ 9,261.00
	Entretien de chemins d'été 1961	3,000.00
	Balance de travaux d'hiver à exécuter	582.00
		<u>\$ 13,195. 89</u>
SERVICE PUBLIC	Enlèvement des déchets au Lac Labelle	\$400.00
ASSISTANCE PUBLIQUE ET SOUSCRIPTIONS	Remboursement au Service de l'Asistance Publique	\$700.00
	Souscription , Ste-Justine, Croix Rouge etc	75.00
	Imprévue et divers	52.85
		<u>\$ 200 3 9. 6 0</u>
	Grand Total	\$
REVENUS	<u>REVENUS:</u>	
	Octroi , Ministère de La Voirie, Chemin Hiver	\$9,261.00
	des Affaires Municipales Travaux	3,600.00
	Enlèvement des déchets, taxe spéciale	400.00
		<u>\$ 13,261.00</u>

10-2-61



ATTENDU ; que pour solder la différence entre les revenus non-fonciers et les dépenses, il est requis une somme de \$6,805.80 qu'il est nécessaire de prélever sur les biens-fonds imposables de la municipalité.

IL EST EN CONSEQUENCE RESOLU; qu'une taxe foncière générale au taux de \$1.20 par \$100.00 d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour fins administratives générale aux fins de pourvoir au paiement des dépenses mentionnées au budget ci-devant.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Gaston Baudart
Maire

14-4-61

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

à une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi quatorze avril mil-neuf-cent-soixante et un, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du dix février mil-neuf-cent-soixante et un soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que sous l'autorité de la loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941 Ch. 2) à partir de minuit et une minute le dimanche trente avril mil-neuf-cent-soixante et un , le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heure en retard avec l'observatoire de Greenwich, et ce jusqu'au dimanche vingt-neuf octobre mil-neuf-cent-soixante et un à minuit et une minute alors que le temps réglementaire sera de cinq heure en retard avec l'observatoire de Greenwich.



14-4-61

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil accepte le plan préparé par l'arpenteur Paul F. Boisvert pour le lot numéro 41 du rang "G" Canton de Joly montrant un chemin de 28 pieds de largeur dans le contour d'un lac.

Adptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Colonisation de bien vouloir faire placer dans la partie Sud du Comté de Labelle, cette année un grédeur mécanique de marque Austin Western en remplacement de la gratte mécanique de marque Champion ; et ce pour l'entretien de nos chemins municipaux.

Une bonne partie de nos chemins ont été améliorés, la forme en a été élargie et il nous semble que la partie Nord du Comté qui a été desservie depuis plusieurs années par un plus gros grédeur pourrait cette année utiliser le petit grédeur de marque Champion, laissant alors à la partie Sud le service de la gratte mécanique Austin Western.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre de La Colonisation de même que au Bureau du Ministère à St-Jovite.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir nous obtenir cette année le rechargement en gravier du chemin du Lac Labelle, Côté Est, qui a été amélioré, soit à compter de la route Labelle -La Minerve jusqu'à l'extrémité Sud du lac sur une longueur de 12 milles.

Etant donné que ce chemin relie le Village de Vendée, comté de Papineau au village de Labelle et à la route no. 11 en passant par la paroisse Notre-Dame du Lac Labelle.

Considérant que c'est l'un des chemins ou la circulation est la plus dense de toute la municipalité et principalement durant la saison d'été attendu que près de 300 résidences d'été sont construits sur ce parcours ce qui explique l'affluence de véhicules automobiles sur ce chemin qui est en très mauvais état.

Considérant qu'il en coûterait environ \$15,000.00 pour recharger de gravier le dit chemin et que la corporation n'a pas les revenus requis pour le faire et n'a pas non plus la machinerie nécessaire pour le concassage du gravier, le conseil prie instamment l'honorable Bernard Pinard, Ministre de La Voirie de bien vouloir faire exécuter ces travaux cette année ou accorder un octroi à la municipalité pour le faire.

Adoptée

Il est résolu que les personnes suivantes soient nommées aux charges suivantes;

Estimateurs; Edouard Léonard, Daniel Brousseau, Emilien Charette.

Inspecteurs Agraires; Oscar Saindon, Raoul Francoeur, Gérard Valiquette.

Gardiens d'Enclos Publics; René Jubinville, Pierre Clot, Paul-Emile Francoeur.

14-4-61



Inspecteurs de Voirie;

Rang "A" Jean-Paul Brassard
Rang "B" Lucien David
Rang "C" et une partie du rang "I" Jean Godard
Rangs "D", "E" et "F" Edouard Léonard
Montée Brassard et une partie du rang "G" Damien David
Une partie des rangs "G" et "H" Emilien Charette
Une partie des rangs "H" et "I" René Clot
Rang "A" Canton Labelle et rang "B" de même que le
rang 1 Canton Minerve et le rang 1 Canton Labelle
Joseph Terreault.
Montée Chapleau et une partie des rangs "G" et "H"
Daniel Brousseau .

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre de La Colonisation de bien vouloir faire faire par des arpenteurs-géomètres, le relevé des lignes de rangs du Canton de Joly, soit les rangs "A", "B", "C", "D", "E", "F", "G", "H" et "I" de même que du rang 1 Canton Minerve et "A" et "B" Canton Labelle, tous situés sur le territoire de cette municipalité, et de relever également un certain nombre de lignes de lots dans chaque rang, le tout en se guidant sur l'arpentage primitif de monsieur John Langlois, arpenteur géomètre en 1882.

Attendu qu'il devient de plus en plus difficile de localiser certaines lignes de lots et de rangs à la suite d'incendies ou par le nombre des années qui nous empêche de retrouver les vestiges des arpentages primitifs.

Attendu que cet état de chose est de nature à créer de sérieux inconvénients entre voisins.

Attendu que ces travaux pourraient fournir du travail à quelques personnes durant l'été prochain, pour tous ces motifs l'Honorable Ministre est prié de bien vouloir donner suite à cette demande aussitôt possible.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à monsieur Gaston Major, ingénieur-divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier de bien vouloir aviser monsieur Roger Bisson de Labelle, conducteur de la gratte mécanique de bien vouloir passer par la montée sur les lots numéros 25 à 31 du rang "H" Canton de Joly, une fois par semaine, en grattant ce chemin au lieu de passer par la route pavée en se rendant à La Minerve.

Et aussi de passer le grèdeur dans le rang "A" de cette municipalité en se rendant à La Conception, à travers les lots numéros 1 à 25 du même rang, au lieu de passer par la route numéro 11 pavée en se rendant à La Conception, une fois la semaine.

Adoptée



14-4-61

Etant donné que la route Labelle-La Macaza est maintenant pavée sur toute sa longueur et que la route Labelle-La Minerve est pavée dans une proportion de 50%, le conducteur de cette machine a suffisamment de temps disponible pour passer le grédeur sur ces deux chemins sans pour cela négliger en aucune façon les routes à l'entretien du Ministère; et il rendre de ce fait de grands services aux usagers de ces deux chemins très achalandés durant la saison d'été.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil prie instamment l'Honorable Georges Hees, Ministre des transports à Ottawa de bien vouloir accorder à cette Corporation, un octroi d'au moins \$1,000.00 pour la pose et l'installation de bouées sur des récifs ou rochers à fleur d'eau à environ 5 ou 6 endroits sur le lac Labelle, et qui sont une cause de dangers sérieux pour les usagers d'embarcations à moteurs qui y circulent en grand nombre durant la saison touristique.

Attendu que le Lac Labelle à une longueur de 12 milles, que plus de 300 camps d'été sont construits sur ses rives, sans compter les hôtels et les maisons de pension, il s'ensuit que plus de 2,000 personnes fréquentent les eaux de ce lac dans des embarcations à moteur chaque année et sont exposées à subir des accidents en traversant ces rochers invisibles à distance.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Georges Hees le priant de bien vouloir se rendre à la demande du conseil qui se chargera lui même de l'installation alors que le Ministère sera exempt de toute responsabilité

Adoptée

Il est résolu qu'une demande d'alevin, truite grise soit faite en faveur du Lac Labelle.

Et qu'une autre demande pour truite rouge soit aussi faite pour le lac Brousseau, dans le rang "G" du Canton Joly sur les lots 30 à 33.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil donne son entière approbation à l'Association des Propriétaires du Lac Labelle qui désirent s'organiser sans buts lucratifs mais pour le développement de l'industrie touristique au lac Labelle et dans la région, par l'ensemencement du Lac Labelle ou tout autre moyen propre à aider cette industrie; et ce en permettant de former, créer et enrégistrer; "L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC LABELLE" comme une organisation sans gains, vouée à l'avancement du Lac Labelle et de la région avoisinante.

Adoptée

Il est résolu que les travaux de défrichage de nos chemins entrepris l'automne dernier soient continués d'ici la fin d'avril en y dépensant le montant de \$500.00 qu'il nous reste comme suit; Chemin Chapleau, Daniel Brousseau Inspecteur \$100.00, Montée Brassard et rang "G" Damien David inspecteur \$100.00. Chemin de la Caché et du lac Caribou dans la partie du Canton Joly \$100.00. Chemin du Lac des Sucreries, inspecteur Joseph Terreault \$200.00. L'inspecteur Jean-Paul Brassard dirigera les travaux pour les chemins de La Caché et du lac Caribou.

Adoptée.

14-4-61



Il est résolu que le compte soumis par l'inspecteur de Voirie Damien David soit remis à la prochaine assemblée et qu'il soit avisé de venir fournir des explications sur les charges doubles pour dégelage et déménagement de bouilloire.

Adoptée

Il est résolu que les comptes ~~xxx~~ suivants soient acceptés et payés;

Canadian Pacific , Entretien de traverse --	11.67
Louis Doucet Vérificateur 1960	50.00
Hopital Ste-Justine , souscription	20.00
Formules Municipales, enveloppes pour bureau	42.00
Imprimerie de Papineauville , papeterie "	9.73
Ovila Lejeune, entretien de calvette	49.28
Formules Légales Provinciales, papeterie	9.00
Commission Scolaire de Labelle , remise du produitx de la vente au comté mars 1960	287.43
Emilien Charette, entretien de chemins	57.30
Henri Terreault , " " "	7.70
Edgar Leblanc , " " "	19.80
René Clot , " " "	9.90
Réal Bélisle , " " "	7.50
Daniel Brousseau , " " "	44.70
Adélarde Brunet avec camion gravier chemins	45.00
Adrien Cormier , entretien de chemins	4.95
Fernando Machabée, avec camion et chargeur	69.00
Aurèle Dauphin, dégelage de calvetts	68.75
J. Claude Lavigne , chargement bouilloire	1.00
Émeric Bergeron, chargement de gravier	7.00
Yvan Cédilotté , avec tracteur, grédage chemins	64.40
Jean-Paul Brassard , entretien de chemins	57.45
Robert Labonté , entretien de chemins	7.65
Zéphirin Brousseau, " " "	2.70
Sinaï Brousseau , " " "	10.80
Joseph Brousseau , " " "	3.00
Gérard Laurin , tracteur, grédage	22.90
Léonidas Desgroseillers , entretien de chemins	3.00
Gustave Paradis, travaux de forge grédeur	2.00
Germain Godard , entretien de chenins	26.30

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette municipalité pour l'année 1960 tel que dressé par monsieur Louis Doucet , comptable soit accepté et qu'une somme de \$50.00 lui soit payée pour ce travail tel que convenu .

Adoptée.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Gaston Baudart
Maire



12 -5-61

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil, le vendredi douze juin mil-neuf-cent-soixante et un, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur, Maurice Brisson et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du 14 avril 1961 soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Alcide Courcy, Ministre de La Colonisation de bien vouloir obtenir à cette municipalité les services de la gratte mécanique du Ministère comme par les années passées alors que cette machine était en marche à compter de la mi-avril jusqu'à ce que la terre soit gelée, qu'elle passait dans tous nos chemins municipaux et qu'elle ne desservait que quatre ou cinq paroisse par machine.

Etant donné que la circulation augmente à chaque année sur nos chemins municipaux du Nord à cause du développement touristique de la Région.

Attendu que nos chemins sans entretien au moyen de grader mécanique sont dans un état déplorable et que nous recevons de nombreuses plaintes des étrangers qui nous visitent à chaque année et qui possèdent des résidences d'été dans la région, et que ces plaintes sont justifiées.

Le conseil prie instamment l'Honorable Ministre de La Colonisation de bien vouloir donner ordre à ses employés de faire circuler ces grattes mécaniques sur nos chemins sans plus tarder; considérant que l'augmentation graduelle de la circulation étant un facteur principal du mauvais état de nos chemins contribué par le fait même à l'augmentation des revenus du Gouvernement qui perçoit les licences et enrégistrement en plus de la taxe sur la gasoline rapportant des sommes considérables à chaque année, et que les contribuables de la Province de Québec, principalement les usagers de nos chemins ou routes sont en droit de voir servir à la réparation, l'amélioration et l'entretien de tous nos chemins, ce qui est bien légitime, que ce soit par le Ministère de La Voirie ou de La Colonisation.

Le mauvais état de nos chemins municipaux est de plus un obstacle sérieux au développement touristique de notre région qui est devenu la principale source de revenus de nos cultivateurs et de nos colons.

Adoptée

Il est résolu qu'un Bull-Dowzer soit engagé pour relever les fossés sur le chemin du lac Labelle à compter de chez monsieur Alexandre Terreault jusque à l'autre bout du lac, et si possible de nettoyer un peu les fossés près de chez monsieur Vennart et aux autres endroits où il y a des glissements de terrain, et que l'inspecteur Joseph Terreault soit autorisé à engager deux hommes avec lui pour enlever les pierres et autres obstacles après le passage du tracteur.

Adoptée



Il est résolu que une pelle mécanique de monsieur Bergeron, si possible, soit engagée et des camions pour charroyer du gravier à divers endroits ou le chemin est en mauvais état, principalement dans les côtes, sur tous les chemins ou ce sera nécessaire après le passage du tracteur et du grédeur.

Adoptée

Il est résolu que le plan préparé par la Cie Bell Téléphone Company pour la ligne de distribution de l'électricité et du téléphone au lac Labelle à compter de chez monsieur Georges Raymond jusqu'à l'autre bout du lac soit accepté tel que préparé par les ingénieurs.

Adoptée

Il est résolu que avis soit donné à monsieur Fernando Machabée de bien vouloir régler le cas de monsieur Adélard Brunet, s'il y a lieu pour un ressort de camion brisé dans le chemin d'hiver à son entretien, le printemps dernier.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$25.00 soit votée comme souscription pour le Jubilé d'argent de Mgr. Omer Villeneuve, Curé de la paroisse et que le même montant soit également voté pour les fêtes d'ordination de l'abbé Alcide Clément.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Zéphirin Brousseau, entretien de chemins	\$9.90
Formules Municipales Enr'g, papeterie,	46.16
Eméric Bergeron, dynamite et camion	12.10
Joseph Terreault, entretien de chemins	14.60
Oscar Saindon, " "	40.10
Damien David, " "	158.15
Edgar Leblanc tracteur	17.50
Joseph Saindon entretien de chemins cloture	16.10
Daniel Brousseau, travaux hiver, défrichage	20.00
Zéphirin Brousseau " " "	20.00
Sinaï Brousseau " " "	20.00
Roland Godard " " "	20.00
Joseph Brousseau " " "	20.00
Raoul Francoeur " " "	50.00
Claude Terreault " " "	50.00
Joseph Terreault " " "	52.50
Arthur Francoeur " " "	37.50
Robert Brûsson " " "	25.00
André Bélisle " " "	25.00
Eddy Rock " " "	25.00
Damien David " " "	25.00
Léo Miljours " " "	15.00
Alcide Miljours " " "	15.00
Robert Labonté " " "	20.00
Yvan Cédilotte " " "	10.00
Eugène Cédilotte " " "	10.00
Jean -Paul Brassard " " "	20.00



12-5-61

La Corporation du Comté de Labelle, taxe pour 1961	\$442.86
Fernando Machabée, entretien de chemins d'hivers 1960-61	\$9,068.00
William Galipeault, " " " " " "	\$192.50
Henri Terreault entretien de chemins	8.34

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée .

George Godard *Gaston Baudart*
Secrétaire-Trésorier *Maire*

14-7-61

PROVINCE DE QUEBEC Je soussigné Maurice Brisson, ay-ant été élu
COMTE DE LABELLE Maire
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une assemblée publique des électeurs de ladite municipalité du Canton de Joly, tenue à la salle municipale du Village de Labelle, lieu ordinaires des sessions du conseil, le mercredi douze juillet mil-neuf-cent-soixante et un, à dix heure du matin, régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier, président d'office de cette élection, pour procéder à la mise en nomination à la charge de Maire en remplacement de monsieur Gaston Baudart, sortant de charge, et aux charges de conseillers municipaux en remplacement de messieurs; Maurice Brisson au siège numéro 1, Aldège David au siège numéro 2 et Joseph Brousseau, au siège no. 6.

Advenant l'heure de dix heure de l'avant-midi le président lit l'avis donné pour la présente élection, et déclare l'assemblée ouverte, et requiert messieurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils désirent choisir comme maire du Village de Labelle et comme conseillers municipaux aux sièges nos. 1, 2 et 6.

Il est proposé par monsieur Gaston Baudart
Secondé par monsieur Fernando Machabée;

Admis

Que monsieur Joseph Brousseau, cultivateur de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège numéro 6.

Signé; Gaston Baudart
Fernando Machabée

Secondé par monsieur Il est proposé par monsieur Fernando Machabée
Gaston Baudart;

ADMIS

Que monsieur Maurice Brisson, marchand de Lac Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 1.

Signé ; Fernando Machabée
Gaston Baudart

13 -7-61



Rudis. Il est proposé par monsieur Antonio
Secondé par monsieur Jean-Guy Allard
Que monsieur Aldège David, cultiva-
teur de Labelle, soit mis en nomination comme conseiller
municipal au siège numéro 2 .

ADMIS

Signé; Antonio Rudis
Jean- Guy Allard

Maurice. Il est proposé par monsieur Emilien
Secondé par monsieur Fernando
Machabée.
Que monsieur Gaston Baudart
mesureur de bois de Lac Labelle soit mis en nomination
comme maire du Canton de Joly.

ADMIS

Sigé; Emilien Maurice
Fernando Machabée

Parent. Il est proposé par monsieur Gaston
Secondé par madame Florence Anfousse
Que monsieur Noel Anfousse, déco-
rateur de Lac Labelle soit mis en nomination comme maire
du Canton de Joly.

ADMIS

Signé; Gaston Parent
Florence Anfousse

Advenant l'heure de midi le pré-
sident déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme
Maire du Canton Joly ; messieurs Gaston Baudart et Noel
Anfousse.

Ont été mis en nomination comme
conseillers municipaux, au siège numéro 1 monsieur
Maurice Brisson , au siège numéro 2 monsieur Aldège David
et au siège numéro 6 monsieur Joseph Brousseau.

Comme il n'y a que le nombre voulu
de candidats à élire aux trois sièges de conseillers muni-
cipaux, je proclame élus par acclamation comme conseillers
municipaux , au siège numéro 1, monsieur Maurice Brisson,
au siège numéro 2, monsieur Aldège David et au siège numé-
ro 6, monsieur Joseph Brousseau.

Comme il y a plus que le nombre
voulu de candidats à élire à la charge de Maire, j'or-
donne que la votation se fasse, lundi le dix-septième
jour de juillet mil-heuf-cent-soixante et un prochain



13-7-61

entre huit heure du matin et six heure du soir à la salle municipale du Village de Labelle.

Signé;

Georges Godard
Georges Godard

Président d'élection

14-7-61

Je soussigné Maurice Brisson, ayant été élu conseiller municipal du Canton de Joly jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Sièges n^{os}. 1

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Maurice Brisson

Assermenté devant moi à Labelle ce quatorzième jour de juillet mil-neuf-cent-soixante et un.

Georges Godard
Georges Godard
Secrétaire-trésorier

Je soussigné Aldège David, ayant été élu conseiller municipal au siège numéro 2, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce quatorzième jour de juillet mil-neuf-cent-soixante et un.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

Je soussigné Joseph Brousseau ayant été élu conseiller municipal au siège numéro 6, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Joseph Brousseau
sa
marque
Georges Godard
Georges Godard

Assermenté devant moi à Labelle, ce quatorzième jour du mois de juillet mil-neuf-cent-soixante et un.

Secrétaire-trésorier

17-7-61

La votation pour l'élection du Maire tenue le lundi dix-sept juillet 1961 a donné le résultat suivant; Noël Anfousse 125 votes ; Gaston Baudart 150 votes, annullés 6 soitx une majorité de 25 votes pour monsieur Gaston Baudart qui est proclamé réélu Maire du Canton de Joly.

Georges Godard
Georges Godard
Président d'Election



14-7-61

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le lundi dix-sept juillet mil-neuf-cent-soixante et un, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart Maire et messieurs, les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Honri Torrealult, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire:

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du douze ~~mai~~ mil-neuf-cent-soixante et un soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$20.00 soit votée au Comité des Loisirs de Labelle pour les aider à organiser des terrains de jeux et amusements de tout genre pour notre jeunesse.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Léonidas Desgroseillers soit avisé de bien vouloir enlever le bois qui a été laissé dans le fossé du chemin lors des travaux de défrichement pour la construction de la ligne d'électricité, et ce avant la fin de la semaine prochaine à cause du danger d'accident de circulation, surtout dans les rencontres d'automobiles et de camions, le soir; et que si ce bois n'est pas enlevé dans le délai plus haut mentionné monsieur Desgroseillers sera tenu responsable de tout accident qui pourrait survenir à cause de ce bois qui est une nuisance aussi pour le bon égoutement du chemin.

Adoptée

Il est résolu que avis soit donné aux propriétaires du Lac Labelle de bien vouloir déposer les déchets dans des poubelles en métal fermées avec un couvercle afin d'éviter des odeurs désagréables à ceux qui en font l'enlèvement et empêcher l'esu de la pluie d'inonder ou remplir ces récipients; ces poubelles peuvent être de petit barils ou des poubelles ordinaires; et le contenu ne doit pas dépassé 100 livres, à défaut de quoi il ne seront pas ramassés. Il est aussi interdit de déposer ces déchets dans des boites de carton qui se défont complètement par les pluies et ne peuvent être chargées sur le camion.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Renaud Leblanc , Erochage de chemins -----	\$45.70
Zéphirin Brousseau , entretien chemins	7.20
Réal Bélisle , " "	65.00
Emilien Charette , " "	78.80
Jean-Réal Nantel , Voyage à Vendée (Lac Sucrierie)	6.00
Georges Godard, " "	6.00



17-7-61

Alfred Bélanger, Camion pour gravier	\$72.00
Claude Bessette, entretien chemins	11.70
Rosaire Simard, " "	11.70
Les Produits Ciment l'Annonciation (Tuyau à calvettes)	101.85
Claude Terreault, entretien de chemins	10.80
Raoul Francoeur, " " "	3.00
Yves Nantel, " " " Bull ³ / ₄ Dowzer, Camion	\$340.00
Gaston Nantel, " " "	30.00
Joseph Terreault, " " "	48.60
Henri Paradis, " " "	40.50
Jacques Cédilotte, " " "	1.80
Paul-Emile Francoeur, " " "	16.20
Emérick Bergeron, " " "	390.00
Daniel Brousseau, " " "	14.80
Fernando Machabée, " " " camion et Bull.	36.00
Edgar Leblanc, " " " tracteur	27.50
Yvon Brunet, " " " camion	72.00
Aimé Laporte, " " " "	82.00
Joseph Brousseau, " " " gravier	2.00
Philippe Lauzon, " " " "	7.50
Damien David, " " "	42.00
Aimé Laporte, Bull-Dowzer	50.00
Joseph Terreault, " " "	4.50
Emilien Charette, " " "	5.40
Cléophas Bélisle, " " "	4.50
Robert Labonté, " " "	16.85
Henri Paradis, " " "	40.50
Arthur Forget, clou pour pont	6.23
Adélarde Bélanger, réparation de cloture	3.00

Adoptée

Il est résolu que monsieur Victor Mailoux soit avisé de remettre le chemin près du lac Baptiste dans le même état qu'il était avant qu'il fasse ses travaux étant donné que nous avons reçu de nombreuses plaintes à ce sujet, le chemin ayant été brisé par les Bull-Dowzer qui ont exécuter des travaux sur son terrain près du chemin.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil renouvelle la demande déjà faite à L'honorable Ministre de La Colonisation dans le but d'obtenir des octrois pour la réparation ou l'amélioration de nos 60 milles de chemins municipaux qui sont pour la plupart en très mauvais état à cause des pluies diluviennes depuis le printemps et de la circulation de plus en plus intense durant la période des vacances.

Par sa lettre du 2 mai dernier l'Honorable Alcide Courcy, Ministre, fait savoir à cette municipalité qu'il référera à notre demande de subventions dès que le budget nécessaire à cette fin aura été voté par l'Assemblée Législative, or comme la saison d'été avance rapidement et que nous n'avons pas encore reçu de réponse favorable, le conseil étant dans une situation difficile à cause du mauvais état de ses chemins municipaux et ayant épuisé le budget voté pour l'année courante est forcé de contracter un emprunt pour payer une gratte mécanique à \$100.00 par jour attendu que la machinerie du Ministère n'a passée qu'une fois depuis l'hiver dernier et que nous n'aurons plus ses services avant l'automne prochain parce que le nombre de ces machines à été diminué dans le comté cette année et il nous faudrait recharger nos chemins de gravier sur une grande étendue.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à L'Honorable Ministre de La Colonisation, le priant instamment de nous venir en aide le plus tôt possible.

Adoptée

14 -7- 61

Il est résolu unanimement que ce conseil renouvelle la demande déjà faite à l'Honorable Ministre de La Voirie par laquelle on demande le rechargement en gravier du chemin du Lac Labelle, côté Est sur toute la longueur du lac, soit une distance de 12 milles, ou bien un octroi de \$15,000.00 qui permettrait à cette Corporation de faire exécuter ces travaux très urgents étant donné que ce chemin en est un de grande communication puisqu'il relie le Village de Labelle à celui de Vendée, comté de Papineau en passant par la nouvelle paroisse de Notre-Dame du Lac Labelle, et qu'un nombre de plus en plus considérable d'automobilistes fréquente ce chemin, surtout durant la saison d'été.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de La Voirie le priant instamment de bien vouloir se rendre à cette demande le plus tôt possible attendu que ce chemin est dans un état déplorable ce qui nuit considérablement à l'industrie touristique qui pourtant est la principale source de revenus de notre région des Laurentides.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier

Adoptée

Gaston Baudart
Maire

11-8-61

Je soussigné Gaston Baudart ayant été réélu Maire de la Municipalité du Canton de Joly, jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Gaston Baudart

Assermenté devant moi à Labelle ce onzième jour du mois d'août mil-neuf-cent-soixante et un.

Georges Godard
Secrétaire-Trésorier





11-8-61

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi onze août mil-neuf-cent-soixante et un, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatorze juillet mil-neuf-cent-soixante et un soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Joseph Saindon soit avisé de bien vouloir enlever les déchets ou vidanges qui ont été déposés sur le bord du chemin près de sa grange, et ce aussitôt possible parce que c'est à l'encontre des règlements municipaux pour l'amélioration et l'embellissement des abords de nos chemins.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite à la Corporation Municipale du Comté de Labelle de bien vouloir déclarer "Chemin de Comté" le chemin traversant les lots numéros 29 à 40 inclusivement du rang "A" Canton de Joly, attendu que ce chemin sert exclusivement de sortie aux propriétaires de terrains de villégiature sur les rives des lacs Clair et Mitchell, soit les rangs "G" et "H" de même que VIII et IX du Canton Marchand appartenant à La Municipalité de La Macaza.

Etant donné que ce chemin n'est d'aucune utilité pour le Canton de Joly et ne sert que pour la sortie de contribuables de la municipalité voisine; le conseil prie instamment le Conseil du Comté de le déclarer "Chemin de Comté" et d'en charger l'entretien en parts égales entre la municipalité de La Macaza et celle du Canton de Joly.

Adoptée

Il est résolu que les inspecteurs de chemins soient avisés de faire faire le fauchage, nettoyage ou défrichage de leurs chemins respectifs en vertu du Programme d'encouragement aux Travaux d'Hivers dans les Municipalités.

Adoptée

Il est résolu que cette Corporation prenne une police d'assurance pour responsabilité patronale contre les accidents qui pourraient survenir au cours de travaux aux employés de la Corporation, et une police d'assurance pour responsabilité Civile afin de protéger aussi la Corporation contre les réclamations qui pourraient survenir à la suite d'accident ou autrement sur nos chemins municipaux ou places publiques.

Adoptée

11-8-61



Il est résolu que monsieur Damien David, inspecteur de Voirie soit avisé de se rendre visiter le chemin traversant les lots numéros 5 à 9 du rang "G" conduisant au lac Grépeau afin de s'assurer s'il est urgent et nécessaire de poser du gravier à certains endroits sur ce chemin et nous faire rapport combien de voyages il faudrait.

Adoptée

Il est résolu que le conseil engage deux inspecteurs pour s'adjoindre à deux membres de l'Association des Propriétaires du Lac Labelle dans le but de visiter les chalets construits sur les rives du Lac Labelle dans le but de s'assurer si les égoûts d'eau ménagère ou de toilettes sont déversés dans le lac ou bien s'il y a un puisard à une distance raisonnable du lac pour permettre la filtration de ces eaux sales; et de faire rapport au conseil à la prochaine assemblée.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement ordonnant la création d'un service d'hygiène et de prévention contre la pollution des eaux des lacs dans les limites de cette municipalité.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Eméric Bergeron, travaux Bull Dowser Rang I	\$128.00
Fernando Machabée, camion et chargeur	204.00
Edgar Leblanc, échopage de chemin	4.50
Renald Leblanc, " " "	4.50
Urgel Lauzon, camion charroyage gravier	52.00
Germain Godard, entretien de chemins	12.15
Henri Paradis, " " "	14.40
Formules Municipales Enr'G enveloppes	13.31
Imprimerie Le Flambeau, bulletins de vote	20.38
Roland Fex, président élection	12.00
Mme. Roland Fex, secrétaire-élection	10.00
Robert Labonté, entretien chemins	16.85

Adoptée

Il est résolu que la demande soumise au conseil par l'Association des Propriétaires du Lac Labelle pour le ramassage des vidanges deux fois la semaine durant les vacances et une fois la semaine durant les mois de mai, juin, septembre et octobre soit étudiée après consultation avec les propriétaires intéressés pour l'an prochain; il est entendu que pour 1961 il n'y aura pas de changement parce que la demande a été faite trop tard et que le montant requis pour l'exécution de ces travaux supplémentaires n'était pas prévu au budget de 1961.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

G. Godard
Secrétaire Trésorier

Gaston Baudart



8-9-61

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi huit septembre mil-neuf-cent-soixante et un à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du onze août mil-neuf-cent-soixante et un soient adoptées et signées:

Adoptée

Il est résolu que monsieur Napoléon Francoeur soit nommé pro-Maire de cette municipalité.

Adoptée

Il est résolu que le siège no. 2 de monsieur Aldège David soit déclaré vacant, par défaut de siège pendant six mois consécutifs et défaut de se faire assermenté dans les délais légaux de trente jours.

Adoptée

Il est résolu qu'avis soit donné à monsieur Zéphirin Brousseau, Damien Robbert et le notaire Gilles Proulx de St-Jovite à savoir que le lot numéro 38-b du rang "G" Canton de Joly n'a pas de chemin de sortie vers le chemin public, et si sur des actes antérieurs il existe un droit de passage en faveur de ce terrain.

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné de la présentation d'un règlement abrogeant le règlement numéro 71 et ordonnant que à l'avenir et après l'entrée en vigueur du dit règlement les élections municipales seront tenues durant le mois de janvier au lieu du mois de juillet.

Adoptée

Il est résolu que avis soit donné à monsieur Daniel Brousseau, inspecteur de Voirie de bien vouloir examiner la cloture de la montée Chapleau et faire rapport au conseil des travaux de réparation ou de refection à faire à cette cloture.

Adoptée

Il est résolu que des soumissions publiques soient demandées pour le ramassage des vidanges sur le chemin contournant le lac Labelle, en deux parties, soit à compter du camp de monsieur Jean-Guy Allard sur le lac Brochet jusque chez monsieur Raoul Vennant inclusivement, et l'autre partie à compter de chez monsieur Maurice Bourdon jusque l'hotel La Clairière inclusivement, et ce une fois la semaine, le vendredi à compter du premier mai au 1er novembre 1962 prochain, le conseil ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

11x2x 8-9-61



Ces soumissions dans des enveloppes cachetées, marquées "Soumission" devront être déposées au bureau de la Corporation, le ou avant le 13 octobre 1961 prochain.

Adoptée

Il est résolu que des avis soient donnés aux propriétaires de camps d'été sur la rive Est du lac Labelle de ne pas laisser des automobiles en stationnement le long de ce chemin ce qui est une cause d'accidents à cause de la circulation intense surtout durant les fins de semaine.

Adoptée

Il est résolu que le règlement numéro 80 ordonnant le défrichage, nettoyage, posage de calvettes et creusage de fossés etc. dans les limites de la municipalité et autorisant un emprunt par billets temporaires pour en payer le coût soit adopté suivant le programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités; (1961-62), et que copie certifiée du dit règlement soit adressée au Ministère des Affaires Municipales de Québec pour approbation.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil appuie fortement la demande faite par le conseil municipal de Namur comté de Papineau pour la reconstruction d'un pont sur la décharge du lac des Sucrieries sur le lot numéro 46 du rang IX Canton Addington qui est des plus dangereux pour la circulation; attendu que ce pont qui à un passage d'eau de 16 à 20 pieds ne peut être reconstruit par la municipalité et qu'un nombre de plus en plus considérable de véhicules-automobiles traverse ce pont régulièrement durant la saison d'été puisque près de 150 camps d'été sont construits sur les rives du lac des Sucrieries et doivent traverser sur ce vieux pont de bois endommagé par l'usure et le nombre des années.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics de même que au conseil municipal de Namur.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation de la municipalité tel que révisé par les estimateurs pour l'année 1961 soit adopté.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Damien David, Entretien de chemin	\$22.50
Oscar Saindon, ramassage de vidanges	200.00
Henri Terreault, " " "	200.00
Léo Miljours, entretien de chemin	3.90
Henri Paradis, " " "	18.00



8-9-61

François Laonté , entretien de chemins	\$15.30
Fernando Machabée, camion " " "	15.00
Eméric Bergeron, bois pour pont	3.00
Aimé Laporte, camion pour gravier	33.00
Damien David , entretien de chemins	46.75
Adâlbart Ste-Marie, grédeur mécanique	300.00
Les Produits ciment l'Annonciation, calvettes	150.35
Joseph Lauzon , cloture de ligne, lots 8-9 rang B	9.00
Lucien Boivin , " " " " " "	9.00
Auguste Lauzon , " " " " " "	21.60
Edouard Léonard, évaluation	22.50
Daniel Brousseau, "	22.50
Emilien Charette, " automobile et moteur	42.10
Georges Godard, " loyer de chaloupe repas	33.50
Oscar Saindon, entretien de chemin	11.25
Gaston Bélisle , taxi pour évaluation	6.00
Joseph Terreault, entretien de chemin	7.65
Daniel Brousseau, " " "	8.10
Maurice Brisson, " " "	4.50

Adopté

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Adoptée
Gaston Baudart
Maire

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU COMTE DE LABELLE

14-10-61

A une session spéciale du conseil municipal de Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le samedi quatorze octobre mil-neuf-cent-soixante et un régulièrement convoquée par le secrétaire-trésorier pour discuter des sujets suivants, savoir;

Règlement changeant la date des élections.
Nomination d'un conseiller municipal au siège no. 2 en remplacement de monsieur Aldège Daviau .
Construction d'un pont sur le Chemin Chapleau .
Travaux d'hiver, (chômage) défrichage et nettoyage de fossés.
Quai du Lac Labelle sur lot 25 rang "H"
Acceptation des Comptes
Cloture de montée Chapleau
Contrat pour le ramassage des vidanges en 1962 au Lac Labelle.

A laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du huit septembre mil-neuf-cent-soixante et un soient adoptées et signées.

Adoptée

14-10-61



Il est résolu que monsieur Sinai Brousseau soit nommé conseiller municipal au siège numéro 2 en remplacement de monsieur Aldège David.

Adoptée

Il est résolu que le pont de bois sur le chemin Chapleau soit reconstruit en remplaçant les lambourdes qui sont en mauvais état et en posant du bois carré de 6X6 pour le pontage, ce pont étant sur un chemin de comté la facture pour les matériaux devra être adressée au Conseil de Comté pour approbation lors de la prochaine assemblée de ce conseil alors que le travail sera exécuté en vertu du programme de Travaux d'hiver dans les municipalités.

Adoptée

Il est résolu que le pont situé sur le lot numéro 34 du rang "I" soit réparé en remplaçant le pontage et les lambourdes au moyen de travaux de chômage.

Adoptée

Il est résolu que la clôture de la montée Chapleau soit reconstruite ou elle ne peut être réparée, et réparée ou il est possible d'y poser de nouveaux poteaux alors que la clôture est encore en bon état, sur le programme de travaux de chômage.

Adoptée

Il est résolu que l'inspecteur Damien David soit autorisé à reconstruire une calvette en bois sur le chemin près de chez Réal Bélisle, sur le programme de travaux de chômage.

Adoptée

Il est résolu que les contrats pour le ramassage des vidanges au Lac Labelle soient accordés aux personnes suivantes; monsieur Oscar Saindon pour la partie du Lac Labelle comprise entre la propriété Raoul Vennat et l'Hotel La Clairière en contournant la baie du lac, soit le même parcours que l'an dernier, et ce pour le prix de \$400.00 pour une période de 6 mois à compter du 1er mai au 1er novembre 1962, une fois la semaine à tous les vendredis.

A monsieur André Terreault pour la trajet suivant; à compter de chez monsieur Jean-Guy Allard au lac Brochet jusque chez monsieur Raoul Vennat inclusivement pour le prix de \$400.00 pour une période de 6 mois à compter du 1er mai au 1er novembre 1962, le vendredi de chaque semaine.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture à Québec de bien vouloir accorder à cette corporation un octroi pour l'égoutement des lots numéros 37 et 38 du rang "A" Canton de Labelle dont une partie souffre d'un mauvais égoutement et qu'il est trop dispendieux pour les propriétaires innéressés d'exécuter le travail nécessaire.

Adoptée



14-10-61

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Royal Insurance Company, prime responsabilité Civile et Patronale
\$318.35

Adoptée

Il est résolu que l'inspecteur Joseph Terreault soit avisé de réparer le chemin sur la rive du lac des Sucrieries dans le Canton de Labelle, nettoyer et réparer les calvettes en mauvais état et en construire de nouvelles ou c'est absolument nécessaire dans le programme des travaux de chômage.

Adoptée

Il est résolu unanimement que cette Corporation emprunte temporairement de La Banque Provinciale du Canada à Labelle la somme de \$4,500.00 par billet au taux de 6% l'an d'intérêts afin de pouvoir payer les salaires des employés aux travaux de chômage en attendant le remboursement par les gouvernements fédéral et provincial l'automne prochain (1962) des montants alors dépensés pour l'exécution de ces travaux.

Et que cette corporation autorisée le Ministère des Affaires Municipales de Québec à transporter à La Banque Provinciale du Canada à Labelle le montant qui sera payable à cette Corporation en vertu du programme d'Encouragement aux Travaux d'Hiver dans les Municipalités; et ce jusqu'à concurrence de la somme de \$4,500.00 provenant des gouvernements Fédéral et Provincial suivant l'entreprise numéro 000059 (1961-62) acceptée les 9 et 10 octobre 1961.

Adoptée

Il est résolu unanimement que ce conseil proteste énergiquement contre la demande de démolition du quai du lac Labelle faite au moyen d'une requête signée par un groupe de personnes dont une partie ne sont pas propriétaires au lac Labelle.

Ce quai situé sur le lot numero 25 du rang "H" Canton de Joly rend de grands services à la population et plus particulièrement aux propriétaires qui possèdent des chalets d'été sur les deux rives de ce lac et dont près de 50% n'ont pas d'autres chemins de sortie que le lac.

Ce quai est le seul endroit public à l'extrémité Nord-Est du Lac Labelle, long de 12 milles, où il est possible d'ammarrer avec une embarcation pour y charger ou décharger des marchandises, matériaux de construction etc. et il est très achalandé durant la saison d'été.

Que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre des Travaux Publics à Ottawa de même qu'à monsieur Paul-Emile Lesage à Mont-Laurier, leur demandant de bien vouloir faire exécuter dès cet automne les travaux de réparation qui s'imposent et pour lesquels un octroi a été voté par le Ministère pour ce quai.

Adoptée

14-10-61



Il est résolu que monsieur Napoléon Francoeur soit recommandé par ce conseil comme conducteur des travaux de réparations au quai du lac Labelle sur le lot numéros 25 du rang "H" Canton Joly, et que demande soit faite au Ministère des Travaux publics à Ottawa de bien vouloir au cour des prochains travaux de réparation faire reculer les clotures de chaque coté du chemin d'accès à ce quai dans le but de fournir la largeur de 29 pieds qui fut acheté par le Ministère en 1906, ces clotures ne laissent pas actuellement la largeur de 29 pieds.

Adoptée

Il est résolu unanimement que demande soit faite au Ministère des Travaux Publics à Ottawa de bien vouloir nous accorder un octroi pour le peinturage du quai du lac Labelle sur le lot numéro 5 du rang 1 Canton Minerve le plastrage du mur de protection et la réparation du quai flottant ; et que monsieur Henri Terreault soit recommandé comme conducteur de ces travaux par le conseil de cette municipalité .

Adoptée

REGLEMENT NO. 81

Changeant la date des

ELECTIONS

MUNICIPALES

CONSIDERANT que en vertu du règlement numéro 71 les élections municipales ont lieu au mois de juillet de chaque année;

CONSIDERANT qu'il serait dans l'intérêt de cette municipalité de changer la date des élections du mois de juillet au mois de janvier;

CONSIDERANT que l'article 245-a du Code Municipal permet de décréter un tel changement au moyen d'un règlement soumis à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales;

CONSIDERANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné :

EN CONSEQUENCE , il est résolu qu'un règlement portant le numéro(81) quatre-vingt-un soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit;

1. Le présent règlement abroge à toutes fins de droit le règlement numéro 71 .

2. A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement les élections générales de cette Corporation auront lieu au mois de janvier au lieu de juillet;

3. Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et il entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance du 14 octobre 1961.

Gaston Boudart
MAIRE

Georges Rodard
Secrétaire-trésorier



14-10-61

REGLEMENT
NO. 80

TRAVAUX
HIVER
1961-62)

ATTENDU que le conseil municipal du Canton de Joly désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier dans son territoire des travaux pour remédier au chômage et bénéficie des octrois accordés en vertu de programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1961-62) .

ATTENDU que ces travaux consistent dans la réparation et l'amélioration de chemins municipaux dans le territoire de la municipalité, et plus précisément par le défrichage, le nettoyage et le fauchage des branches de chaque cotés de ces chemins y compris le brulage et l'entassement des branches et autres déchets en continuation des travaux exécutés l'hiver dernier; et aussi le creusage de fossés, la pose de calvettes ou ponceaux à différents endroits tout dans les rangs "A" "G" "H" "I" "N" du Canton de Joly et "A" et "B" du Canton Labelle de même que le rang "E" du même Canton et le rang "1" du Canton La Minerve aussi annexés à cette municipalité et lui appartenant.

ATTENDU que le coût de ces Travaux est estimé à (\$5,000.00) cinq mille piastres;

ATTENDU que l'octroi pour les travaux à être exécutés pendant la durée du programme d'encouragement des Travaux d'Hiver dans les Municipalités est estimé à (\$5,000.00) cinq-mille piastres, soit \$2,500.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$2,000.00 représentant la part du gouvernement Provincial;

ATTENDU que le conseil vu cet octroi à décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$5,000.00.

ATTENDU que la corporation ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux;

POUR CES MOTIFS il est par le présent règlement résolu unanimement .

1. Que ce conseil accepte une subvention estimée à \$4,500.00 pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2 du présent règlement .

2. Que le conseil exécute ou fasse exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités, les travaux suivants; Le défrichage, le fauchage, le nettoyage des abords des chemins dans les limites de cette municipalité; l'amélioration ou la réparation de ces chemins dans les rangs plus haut indiqués, le brulage ou l'entassement des branches ou autres déchets, le creusage de fossés pour l'égouttement de ces chemins de même que la pose de calvettes ou ponceaux à divers endroits sur les dits chemins.

3. Que pour payer le coût des travaux ci-dessus dégrâtés ;

Le conseil emprunte temporairement une somme de \$4,500.00 en attendant le versement de la subvention de \$4,500.00 des gouvernements Fédéral et Provincial, et la balance soit \$500.00 sera payée à même les revenus réguliers de la municipalité provenant des taxes des années 1961 et 1962.

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requis du Ministère des Affaires Municipales et de La Commission Municipale de Québec, et avoir été publié selon la loi. A adopté à la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 1961.

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Rodard
Secrétaire Trésorier

Gaston Boudart Maire

10-11-61

Je soussigné Sinai Brousseau ayant été nommé conseiller municipal du Canton de Joly au siège no. 2 Jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce dixième jour de novembre mil-neuf-cent-soixante et un.

Georges Rodard
Secrétaire-trésorier

Sinai Brousseau



10- 11 - 61

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi dix novembre mil-neuf-cent-soixante et un à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex, Napoléon Francoeur et Henri Terreault, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatorze octobre mil-neuf-cent-soixante et un soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que la clôture longeant la montée Chapleau soit déplacé pour être posée à 18 pieds du centre du chemin dans la partie qui fut reconstruite récemment.

Adoptée

Il est résolu qu'une somme de \$500.00 soit attribuée au Comité des Loisirs de Labelle pour aider à la construction du centre de Loisirs, et ce sur le montant attribué par les Gouvernements Fédéral et Provincial comme travaux d'hiver dans les Municipalités pour remédier au chômage.

Adoptée

Il est résolu que le conseil permet d'ouvrir un chemin d'hiver à travers les lots numéros 36 et 37 du rang "G" Canton de Joly dans le tracé actuel sur ces lots dans le but de sortir du bois de charpente, des billots et du bois de corde provenant du lot numéro 38b du même rang; le tout conformément à l'article 488, paragraphe 3 du Code Municipal; et que monsieur



10- 11 - 61

Daniel Brousseau, Inspecteur de Voirie, soit autorisé à en faire le traçé à un endroit où il y a déjà un chemin de commença.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Damien David, inspecteur de Voirie, de bien vouloir inspecter le chemin de madame Désourdie de façon à savoir si un fossé nouvellement construit peut causer des dommages à son chemin.

Adoptée

Il est résolu que monsieur le Maire avec le secrétaire soient autorisés à signer un acte de vente par la Corporation du Canton de Joly à monsieur Charles Fugère pour le lot numéro 25 du rang "I" Canton de Joly vendu et payée à cette Corporation en 1933 par monsieur Fugère à la suite d'une vente pour taxes, par le Conseil du Comté de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à monsieur Roland Bélisle, chef cantonnier, à savoir s'il lui serait possible de nous obtenir les services du compresseur du Ministère de La Voirie pour enlever des pierres sur le chemin du Lac Labelle., monsieur Emilien Charette, inspecteur est autorisé à faire faire ce travail.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Alcide Courcy, Ministre de La Colonisation de bien vouloir accorder à monsieur Sinai Brousseau, le lot numéro 17, partie Ouest, du rang "H" Canton de Joly, comme lot de support ou complément de ferme.

Adoptée

Il est résolu que le salaire du secrétaire -trésorier soit fixé à \$20.00 par semaine à compter du 1er octobre et à l'avenir et ce en considération du travail occasionné par les travaux d'hiver dans les municipalités pour remédier au chômage; et principalement par l'augmentation du nombre de propriétaires dans les limites de cette municipalité qui à maintenant atteint le nombre de plus de 700 soit une augmentation de près de 100 par année depuis trois ans surtout.

Adoptée

Il est résolu que cette corporation se charge du paiement des billets des membres du conseil municipal et de leurs épouses qui se rendront à Ferme Neuve le 26 novembre pour la conférence du sous-ministre adjoint des Affaires Municipales de Québec et du banquet à cette occasion.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Albert Amadei,	Travaux d'hiver, CHÔmage	Règlement 80	\$ 75,52
André Bélisle	" " "	" "	221,730
Sinai Brousseau	" " "	" "	26,82



Joseph Brousseau	, Travaux d'Hiver Chômage Regl. 90	\$61.02
Jos Brousseau	" " " "	80 \$102.22
Léopold Brousseau	" " " "	92.28
Yvon Brunet	" " " "	21.00
Adélarde Brunet	" " " "	81.72
Claude Brousseau	" " " "	93.58
Daniel Brousseau	" " " "	137.30
Emilien Charette	" " " "	189.70
Arthur Francoeur	" " " "	164.18
Paul-Emile Francoeur	" " " "	215.32
Damien David	" " " "	246.18
Raoul Francoeur	" " " "	164.18
Roland Godard	" " " "	92.28
René Jubinville	" " " "	51.28
Edgard Leblanc	" " " "	94.80
Gérard Laurin	" " " "	35.86
Josaphat Lauzon	" " " "	184.58
Armand Rock	" " " "	1441.68
Eddy Rock	" " " "	88.36
Rosaire Simard	" " " "	65.34
Jean St-Cyr	" " " "	44.84
Alexandre Terreault	" " " "	85.92
Joseph Terreault	" " " "	220.60
Pierre Francoeur	" " " "	51.28
Robert Labonté	" " " "	61.48
François Labonté	" " " "	51.28
Philippe Lauzon	" " " "	28.10
Léo Miljours	" " " "	60.48
Claude Terreault	" " " "	10.20
Jean Terreault	" " " "	51.28
André Terreault	" " " "	51.28
Yvan Cédilotte	" " " "	61.48
Jean-Paul Brassard	" " " "	102.56
Robert Brisson	" " " "	10.20
Fernando Machabée	tracteur	111.75
Claude Bédard	, chauffeur	33.19
Eugène Cédilotte	, broche à cloture	44.27
Gaston Baudart	, Voyage à Bréboeuf	5.00
Coopérative Agricole de l'Annonciation	broche à cloture	36.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée .

Georges Godard
Secrétaire Trésorier

Adoptée
Gaston Baudart
Maire



9-12-61

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le samedi neuf décembre mil-neuf-cent-soixante et un, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Joseph Brousseau, Maurice Brisson, Sinai Brousseau, Roland Fex, Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'Assemblée du dix novembremil-neuf-cent-soixante et un soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que des camions soient engagés pour une journée pour charroyer quelques voyages de gravier sur le chemin du Lac Labelle pour être placés en réserves pour le dégel, le printemps prochain.

Adoptée

Il est résolu que les contrats accordés pour le ramassage des vidanges au Lac Labelle l'été prochain soient préparés de façon à ce que le ramassage se fasse le vendredi de chaque semaine durant les mois de juin et septembre 1962 et le lundi et le vendredi de chaque semaines durant les mois de juillet et août 1962.

Adoptée

Il est résolu qu'une annonce de souhaits à l'occasion des fêtes soit placée dans les journaux de Mont-Laurier, soit le journal "Le Flambeau" et l'Echo de La Lièvre" à raison de \$10.00 chacune; et qu'une somme de \$15.00 soit votée au Comité des Loisirs de Labelle pour l'achat d'articles pour les enfants de la paroisse pour le dépouillement de l'arbre de Noel le 24 décembre prochain.

Adoptée

Il est résolu que la somme de \$200.00 réclamée par le Ministère de l'Agriculture de Québec pour le drainage du cour d'eau des rangs "D" et "E" soit chargée aux contribuables intéressés au dit cour d'eau au pro-rata du nombre d'acres de terrain égoutté de chacun d'eux; et que cette somme de \$200.00 soit payé au Ministère de l'Agriculture du Québec au service du Drainage en 1962.

Adoptée

Il est résolu que ce conseil appuie les résolutions adoptées par La Chambre de Commerce de St-Jovite pour l'établissement d'un crédit à la disposition de l'industrie touristique, et aussi pour l'établissement d'un Parc National au Mont-Tremblant.

Adoptée

Il est résolu que les propriétés suivantes soient mise en vente pour taxes par le Conseil du Comté de Labelle en mars prochain, à moins qu'un règlement de ces taxes ne soit fait avant le 31 décembre 1961 prochain.;

	Taxes Municipales	Taxes Scolaires
Mme. Ovilla Dansereau P-39f rang H	\$8.69	\$36.00
Céline Dansereau P-40-c Rang H	22.55	96.95
Marien Côté 8 rang "R"	4.28	16.62
Edmond J. Piercy 48 " "R"	4.28	16.62
Mme. Georges Paré P-23-A rang "H"	6.38	16.62

9-12-61



	Lots	Taxes Municipales	Taxes Scolaires
Raoul Jobin	P-15-b "G"	\$59.93	\$99.20
Harold Cook	P-3 rang 1 Minerve	7.64	23.15
Mme. France Budziaszek	P-2,3,4 rang "A" Labelle	88.07	\$94.50
Georges Raymond	33-a et Ptie 33-B, moins les parties de ce dernier lots vendues à Arthur Cousineau, Edmond Dicaire et Joffre Tardif, taxes municipales \$44.52 et taxes scolaires \$43.13.		

René Jubinville	, taxes municipales	\$59.23	Lots P-24 et de 25 rang H
René Brisson	, " "	12.96	Lots Ptie 14-a rang "B2"
Gordon Carter	, " "	4.20	, scolaires \$14.76 lot 200 F.
André Approxine	, " "	4.80	" 16.21 Ptie 1
J. A. Garnier	, " "	5.17	" Lac des Sucrieries
Edouard Daigle	, " "	9.37	" " " "
Jean-Pierre Côté	, " "	8.87	Lac Vert
D. H. Hendry	, " "	13.62	Lac des Sucrieries
Hugway Roberts	, " "	8.86	Lac Baptiste
Paul Rozand	, " "	8.08	Lac des Sucrieries
Alphonse Vallières	, " "	15.65	" " "
Fernand Lapalme	, " "	8.40	" " "
C. H. Champness	, " "	8.18	" " "

Adopté

Il est résolu que les comptes suivants soient

acceptés et payés;

no 120 02 20 12
 61 26 000 00 2004
 02 3 1200 014
 4751200 175

Alfred Nantel	, Entretien de chemin Lac Cameron	\$20.00
Paul-Émile Francoeur	, balance de salaires travaux chômage	\$10.00
Robert Saindon	, entretien de chemins	3.00
Guy Baudart	, " " "	3.00
Gaston Baudart	, " " "	3.00
Jacques Nantel	, " " "	3.00
P. A. Forget	, mdises, clous, crampes à clotures etc.	8.37
Côme Bertrand	, " " "	1.72
Maitre de Postes de Labelle	, timbres d'Assurance Chômage	124.52
Corporation du Village de Labelle	, loyer de salle 1961	50.00
Adélaré Bélanger	, réparation de cloture montée	10.20
Jean Terreault	, travaux chômage	12.80
Joseph Terreault	, " "	17.90
Urgel Lauzon	Chauffeur travaux chômage	14.80
Jean Lauzon	chargeur et camion " "	55.00
Alfred Bélanger	, camion " "	25.00
Réal Bélanger	, " "	14.80
Jean Côté	, " "	62.52
Aldéric Blais	, " "	53.88
Joseph A. Lauzon	, " "	46.79
Urgel Lauzon	, " "	10.10

Adoptée

Avis de motion est unanimement donné

de la présentation d'un règlement ordonnant que à l'avenir les élections municipales seront tenues au mois de mai au lieu du mois de juillet.

Adoptée



9-12-61

Avis de motion est unanimement de la présentation d'un règlement autorisant une extension de \$2,000.00 au projet no. 00069 déjà accepté par les gouvernements Fédéral et Provincial pour travaux d'hiver(1961-62)

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Rodard
Secrétaire Trésorier

Gaston Baudart

12 -1- 62

PROVINCE DE QUEBEC
CANTON DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le vendredi douze janvier mil-neuf-cent-soixante et deux, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Napoléon Francoeur, Joseph Brousseau, Sinai Brousseau, Roland Fex et Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire;

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du neuf décembre mil-neuf-cent-soixante et un soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'entretien d'hiver des chemins du Canton Joly, et ce pour une période de 5 ans à compter de l'hiver 1962-63, et que avis soit donné dans le bulletin paroissial; la corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Les dites soumissions devront être déposées au bureau de la Corporation le ou avant le 9 février 1962 prochain et seront prise en considération par le conseil de cette municipalité à une assemblée qui sera tenue le 9 février à 8 heure du soir à la salle municipale de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à La Régie Provinciale de l'Electricité de bien vouloir ordonner à La Coopérative d'Electricité des Laurentides d'avoir à faire construire une ligne de distribution de l'Electricité à compter de la ligne déjà existante sur la rive Est du Lac Labelle jusque au Lac Bélanger, y compris l'embranchement conduisant chez monsieur René Clot, soit sur une longueur d'environ 2½ milles dans le but de desservir les résidents sur ce parcours, et ce dès l'été prochain.

Adoptée